

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

Commune de SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

L'an deux mille vingt-deux et seize décembre à vingt heures trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. René SARROCA, Maire

Présents : René SARROCA - Philippe CORNELOUP - Philippe JOUANIN - Carlos LANCHAS PALOS - Estelle BORDE - Mathieu CORNELOUP - Sophie RIVOLLIER - Thibaut MEHU - Jacques GUILLON -

Absent excusé : Clément DUBOIS

Membres en exercice : 10 - Présents : 9

Date de convocation : 09 décembre 2022

Philippe CORNELOUP a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 14 octobre 2022 ;
2. Travaux programmés 2023 / appel à projets ;
3. Délibération contrat Agent recenseur ;
4. Délibération indemnités élections ;
5. Contrat Jean-Paul BRIVET ;
6. DM n°1 ;
7. Vœux du Maire ;
8. Questions diverses.

Mme Sophie RIVOLLIER fait part de sa démission du conseil municipal ainsi que les raisons de son départ.

Le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX PROGRAMMES 2023 / APPEL A PROJETS :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux prévus pour 2023 :

- THIVENT : Le chemin des tâches et le chemin de Marnant vont être refaits en 2023. Un dossier d'appel à projet du département va être fait pour ses travaux.
- La porte du restaurant est assez vétuste, le conseil décide de demander un devis à l'entreprise MAMESSIER et de changer la porte aux plus vite.

DELIBERATION CONTRAT ANNA CHARLENE :

La commune de Saint-Didier va se faire recenser du 19 janvier au 20 février 2023.
Pour cela, le conseil a décidé d'engager Mme ANNA Charlène pour être agent recenseur.

DELIBERATION INDEMNITES ELECTIONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a perçu une subvention pour le remboursement des frais d'assemblées électorales pour les élections présidentielle et législatives. Le conseil municipal décide d'accorder cette subvention à Mme Charlène ANNA, secrétaire de mairie pour tenir compte du surcroît de travail occasionné par les élections.

CONTRAT JEAN-PAUL BRIVET :

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'un contrat à durée déterminée a été fait avec Jean-Paul BRIVET du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le contrat arrivant à échéance, le conseil décide donc de renouveler ce contrat pour 1 an.

DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le maire explique au conseil qu'ils vont devoir faire une décision modificative pour le budget afin de faire transférer un montant des recettes vers les dépenses.

Le conseil décide donc de passer cette décision modificative.

VŒUX DU MAIRE :

Le conseil décide de faire les vœux du maire le 08 janvier 2023 pour la première fois depuis le début ce mandat.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'entreprise "Aménagement Jardin" (Didier COPIER) est intervenu en novembre pour l'élagage des arbres autour de l'église ainsi que pour désherber le cimetière. Un devis a également été demandé pour la taille des tilleuls au bourg.
- Un contrat avec la SAUR va être fait pour la maintenance des bouches à incendie de la commune.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 04 février 2022 à 20 H 30

Le Maire : René SARROCA